

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25

MAI 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 25 mai à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, ~~Aurore WALEMME~~, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, ~~Guillaume PIERART~~, Thierry LEMOINE, Alexandre BRICOUT.

**Absents excusés :**

- Aurore WALEMME a donné procuration à Annie DUVETTE
- Guillaume PIERART

**Date de convocation :** 16 mai- **Date d'affichage :** 16 mai

**Nombre de Conseillers présents :** 13 **Qui ont pris part aux délibérations :** 14

**Secrétaire de séance :** Franck HUGOT,

\*\*\*\*\*

### **Demande de subvention Fond de concours - Rénovation de l'éclairage public de type fonctionnel en lanterne PHILIPPS lumistreet**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de son intention de procéder aux changements des lampes dans les rues Anatole France, du cimetière, de l'église, Victor Hugo, Potier, Salomon, Neuve, de Dimont, du cheval blanc et place du vieux marché.

Madame Le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le cadre de l'amélioration énergétique de l'éclairage public il est prévu :

- Le remplacement des candélabres actuel par des luminaires Leds performants ;
- La mise en place de candélabre solaire pour réduire ses consommations en énergie et son impact sur l'environnement.

Accompagnée par le Parc naturel régional de l'Avesnois, Madame Le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes au titre de son Fonds de Concours dont le règlement est rappelé en annexe.

Le projet est estimé à **17420€ HT** et le montant de la subvention sollicitée est de :

- **6414.56€ HT - fond de concours SEAA pour les travaux**

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à main levée acceptent à l'unanimité cette proposition :**

- **DECIDE** la réalisation des travaux ci-dessus cités ;
  - **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre du fonds de concours SEAA
- DEMANDE** que cette dépense soit inscrite au Budget

**DCM - SARS-POTERIES - 2023 / 30**

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**Sandra BROGNET, Maire**